



CONVENTION ON WETLANDS  
CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES  
CONVENCIÓN SOBRE LOS HUMEDALES  
(Ramsar, Iran, 1971)

## Note 2014/2

### Projet d'ordre du jour de la 12<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties contractantes et délais de soumission des projets de résolutions

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides (Ramsar, Iran, 1971) présente ses compliments à la mission permanente de .... et a l'honneur d'attirer son attention sur ce qui suit :

**Le Secrétariat Ramsar a le plaisir de confirmer que la 12<sup>e</sup> Session de la Conférence des Parties à la Convention de Ramsar (COP12) se tiendra à Punta del Este, Uruguay, du 1<sup>er</sup> au 9 juin 2015.** La 49<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent est prévue pour le 1<sup>er</sup> juin et les réunions régionales pour le 1<sup>er</sup> et le 2 juin.

**Le thème de la COP12 est le suivant : « Les zones humides pour notre avenir ».** Le Secrétariat et le Gouvernement de l'Uruguay présenteront bientôt le logo de la Conférence et vous invitent à l'utiliser pour sensibiliser à cet événement.

Vous trouverez, ci-joint, l'ordre du jour provisoire de la COP12 qui est conforme à la structure décrite dans le mémorandum d'accord signé avec le pays hôte.

Le Secrétariat attire l'attention des Parties sur les dispositions du Règlement intérieur qui régissent la procédure de soumission des projets de résolutions. La date butoir est fixée à 60 jours avant la dernière réunion du Comité permanent en mesure d'approuver les projets de résolutions pour examen par la Conférence des Parties. La 48<sup>e</sup> Réunion du Comité permanent se déroulera du 26 au 30 janvier 2015 et il s'ensuit que **les projets de résolutions doivent parvenir au Secrétariat le 27 novembre 2014 au plus tard.**

Le Secrétariat rappelle aussi aux Parties contractantes que, comme indiqué dans la Note 2014/1, **le Comité permanent a convenu, dans la Décision SC47-08 (vi), d'encourager les Parties à soumettre leur Rapport national pour la COP12, si possible avant le 1<sup>er</sup> août 2014,** afin que l'information contenue dans les rapports puisse être utilisée pour préparer le quatrième Plan stratégique Ramsar.

Le Secrétariat de la Convention sur les zones humides demande respectueusement que le contenu de la présente Note soit communiqué aux autorités nationales compétentes et saisis cette occasion pour renouveler à la mission permanente de ... l'assurance de sa très haute considération.

Gland, Suisse, 27 mai 2014

Ci-joint : Ordre du jour provisoire pour la COP12 de Ramsar

